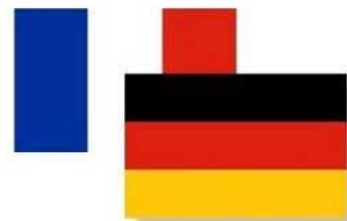




# Comité de Jumelage Veyle - Straubenhardt



Le 19 mars 2019

Le Comité de Jumelage Veyle-Straubenhardt organise un voyage dans notre ville jumelle de Straubenhardt **les 17, 18 et 19 mai 2019**. Le voyage se fait en car et est **ouvert à tous** les habitants du canton. Les participants sont logés dans des familles d'accueil : l'occasion de nouer des liens d'amitié avec une famille allemande, sans compter un sympathique programme de visites détaillé ci-dessous :

Vendredi 17 mai : départ à 13h30 (RV à 13h15) du parking du collège G.Sand de Pont de Veyle. Arrêt à Burnhaupt, aire de la Porte d'Alsace, où il est possible de se restaurer légèrement.

Samedi 18 mai : départ de Straubenhardt en bus, en début d'après-midi, pour une visite du château de Ludwigsburg (château de style baroque, haut lieu de l'amitié franco-allemande), suivie d'une pause dans la petite ville de Besigheim où l'on pourra admirer ses maisons à colombages et faire une pause-café. Le dîner sera pris tous ensemble dans une Besenwirtschaft (auberge traditionnelle) sous forme de buffet. Retour ensuite à Straubenhardt pour une soirée dans les familles.

Dimanche 19 mai : matinée libre dans les familles et départ vers 15h pour un retour à Pont de Veyle vers 22h30.

**Prix du voyage, par personne** (adhésion obligatoire) :

- 50 € par adulte
- 20 € pour les jeunes **accompagnés** (soit de leurs parents, soit confiés à un adulte participant au voyage) et fréquentant école maternelle, école primaire ou collège.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, l'adhésion 2018-2019 est de 20€ par famille (merci dans ce cas de faire **deux chèques séparés**).

Possibilité également de régler en 3 fois (dans ce cas faire **3 chèques** et nous indiquer les dates auxquelles ils devront être remis à la banque).

---

### Bulletin d'inscription pour le voyage du 17 au 19 mai 2019

Nom, prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de participants adultes: \_\_\_\_\_ Nombre de participants « jeunes » : \_\_\_\_\_

Adhérent 2018-2019 : oui - non (entourez la bonne réponse)

Nom de votre famille d'accueil (si vous la connaissez) : \_\_\_\_\_

Chèques joints (à l'ordre du comité de jumelage Veyle-Straubenhardt) d'un montant de : \_\_\_\_\_

A renvoyer avec votre règlement, avant le 9 avril 2019, à S Nugier, 435 rte des Brus - 01540 PERREX ou à Comité de jumelage, 63 grande rue BP7 - 01290 Pont de Veyle.